

Séance du 20 mai 2025

Date de la convocation: 15 mai 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votes exprimés : 7

Votes "Pour" : 7

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Le 20 mai 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés : William GEORGES, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20250520_01

Demande d'obtention d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au profit des associations de la commune

Le Maire fait part au conseil municipal d'un dispositif lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes visant à céder à titre gratuit aux communes retenues un barnum de qualité de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de leur territoire.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Les communes devront venir récupérer le barnum dans une des 12 antennes de la Région situées dans chaque département.

La Région veillera à une couverture uniforme du territoire régional.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Un seul barnum sera attribué par commune.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE** la Région Auvergne Rhône Alpes afin d'obtenir un barnum pour le mutualiser et le mettre à disposition des associations de la commune de Juré ;
- **S'ENGAGE** à respecter les obligations fixées par la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- **CHARGE** le Maire de déposer un dossier de demande auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 21/05/2025

Date de réception de l'AR: 21/05/2025

042-214201162-DE_20250520_01-DE

A G E D I